

DECISION

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL

Vu le Dahir n°1.17.27 du 30 août 2017 (8 hija 1438) portant promulgation de la loi 61-16, portant création de l'Agence du Développement Digital ;

Vu le Dahir n°1.19.21 du 07 février 2019 (04 rajab 1440) portant nomination de Monsieur DRISSI MELYANI Sidi Mohammed en qualité de Directeur Général de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu le Décret n°2-17-764 du 14 Décembre 2017 pris pour l'application de la loi 61-16, relative à la création de l'Agence de Développement du Digital ;

Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Joumada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

Vu la loi organique n°02.12 relative aux nominations aux emplois supérieurs en application des articles 49 et 92 de la constitution ;

Vu le Statut du Personnel de l'Agence de Développement du Digital tel qu'il a été approuvé et complété par le ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu la loi cadre pour le recrutement au titre de l'année 2022, tel qu'elle a été approuvée et complétée par le ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu les nécessités du service.

DECIDE

Article Premier : l'Agence de Développement du Digital (ADD) lance un appel à candidature, pour occuper le poste de responsabilité suivant :

- **Chef de Département « Stratégie, Développement, Coopération et Communication ».**

Article 2 : Profil requis :

L'appel à candidature est ouvert aux candidats remplissant les conditions suivantes, à la date de la publication de la présente décision :

- Être titulaire, au moins d'un diplôme BAC+5, délivré par les Universités, Ecoles d'Enseignement Supérieur ou Ecole d'Ingénieurs ;
- Justifier d'une expérience professionnelle dans les domaines, en liaison avec les postes à pourvoir (voir fiches de postes jointes à la présente décision),

dk
f

- supérieure ou égale à huit (08) ans à la date de publication du présent appel à candidature ;
- Avoir exercé une fonction de responsabilité (au moins Chef de Service ou équivalent).

Article 3 : Descriptif du poste :

Les missions des postes ainsi que les compétences requises sont fixées dans les fiches de poste jointes à la présente décision.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- 1- Une demande de candidature **servie selon le modèle joint en annexe :**
- 2- Un Curriculum Vitae actualisé indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- 3- Copies des diplômes obtenus ;
- 4- Une copie du bulletin officiel portant équivalence du diplôme demandé le cas échéant ;
- 5- Copies des attestations de travail et tous autres documents pouvant justifier la nomination dans un poste de responsabilité ;
- 6- Le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste à pourvoir.

Article 5 : Modalité de candidature :

- Les candidats intéressés par les postes susmentionnés doivent adresser leurs dossiers de candidature obligatoirement en version électronique à travers le bureau d'ordre digital accessible via le portail, <https://candidatures.add.gov.ma>, au plus tard le ... 09 DEC. 2022 à 17h00 (Inclus).

Article 6 : Déroulement de la sélection :

- Une commission interne de l'ADD se chargera de la présélection des dossiers de candidatures conformes aux conditions susmentionnées ;
- Une commission désignée par décision du Directeur Général de l'ADD se chargera de mener les entretiens d'évaluation des candidats ;
- Les entretiens auront lieu au siège de l'Agence de Développement du Digital à Rabat.

Article 7 : Publication :

La présente décision, la liste des candidats admis à passer les entretiens de sélection, ainsi que la date et le lieu du déroulement des entretiens et les résultats définitifs de l'appel à candidature seront publiés sur le portail des emplois publics www.emploi-public.ma, sur le site de l'Agence www.add.gov.ma, et dans les locaux de l'Agence.

Sera rejeté tout dossier :

- Tout dossier non enregistré via le portail, <https://candidatures.add.gov.ma> ;
- Tout dossier incomplet ;
- Tout dossier parvenu à l'Agence de Développement du Digital hors délai.


Le Directeur Général
Agence de Développement du Digital
Sidi Mohammed DRISSI MELYANI